

M. Rauch. - Il n'y a pas que les enseignants qui vont dans les lycées. Par exemple, dans le projet « Une classe / un chercheur », il y a aussi beaucoup d'ingénieurs qui y vont. Quand vous dites que vous avez diffusé l'appel à manifestation d'intérêt auprès de la communauté des enseignants-chercheurs, il faut peut-être aussi le diffuser auprès des ingénieurs ou des techniciens qui vont dans les collèges ou dans les lycées parce que cela peut aussi être des personnes qui ont des idées de projet pédagogique.

Mme Morlaix. - Je suis peut-être allée un petit peu vite, mais on a diffusé aux équipes. Par exemple, dans les universités, on a les services partenaires qui viennent avec nous. Je dis cela car c'est l'exemple que j'ai en tête.

Dans les écoles aussi, nous avons un certain nombre d'ingénieurs qui travaillent de concert avec RITM. Ce n'est donc pas uniquement les enseignants.

M. Chamagne. - Merci. Je vous propose de passer au point suivant.

Nous avons été obligés de retirer le 5^{ème} point de l'ordre du jour puisqu'il y a eu un petit souci. Cela devait passer par les DGS des établissements pour information et ceci a manifestement été omis. On ne peut donc pas vous présenter ce dossier aujourd'hui, sachant qu'il est également retiré au niveau du CA de la semaine prochaine. On en reparlera donc la fois suivante.

M. El Naboulsi. - J'ai peut-être loupé une information. Est-ce qu'il reste bien un an de financement pour les masters internationaux ?

M. Chamagne. - Oui, c'est ça.

M. El Naboulsi. - C'est-à-dire ?

M. Rauch. - C'est-à-dire l'année 2022-2023.

M. Chamagne. - Oui, jusqu'à 2023.

6. Résultats des appels à projets Région 2021 "Vie Etudiante" et "Equipements Pédagogiques et Numériques"

Je vous rappelle que nous avons déjà discuté très largement de ce point puisque la commission enseignement et vie étudiante s'était réunie et on avait travaillé deux demi-journées sur cet aspect-là, avec un classement. On avait envoyé ensuite tout cela à la Région. Et là, c'est au niveau du retour.

Je propose à Louise Bouché de nous faire un petit compte rendu de tout cela.

Mme Bouché. - Merci.

Je vais vous faire un petit point sur les appels à projets de la Région Bourgogne-Franche-Comté qui soutient les acteurs de l'enseignement supérieur avec deux appels à projets.

Le premier porte sur les équipements pédagogiques et numériques. L'objectif est de moderniser les pratiques pédagogiques, avec vraiment de l'accès à l'innovation, mutualisation et coopération sur les outils numériques de façon générale.

Ensuite, il y a une partie vie étudiante pour soutenir les projets en faveur de la vie étudiante qui vont vraiment contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de réussite des étudiants.

Vous avez ici un petit rappel des dates de l'appel à projets qui était ouvert du 25 novembre 2020 au 26 février 2021. Il y a eu des réponses à l'appel à projets par les établissements membres et une fiche a été faite dans les commissions du CAC pour faire un avis indicatif qui a été ensuite transmis à la Région.

Lors de la commission, nous avons examiné 60 dossiers. Vous avez le bilan à l'écran, donc le résultat. Je ne sais pas s'il est nécessaire que je reprenne, ligne par ligne, ce qui a été attribué ou pas. Mais on peut comparer 2020 à 2021.

Au total, nous avons eu 1 242 837 € de subventions allouées en 2020. Pour 2021, c'est 1 961 000 €. Vous avez le détail établissement par établissement pour les deux années. Ensuite, il y a le nombre de projets déposés établissement par établissement en fonction de si c'est équipement pédagogique et numérique ou si c'est pour des projets de vie étudiante.

UBFC a déposé des projets. Pour rappel, en 2020, on avait déposé pour « Bien-être et santé », « Les olympiades du développement durable » et « Ingénieur Manager Tour ». Il y avait donc trois projets. Cette année, en 2021, nous en avons également déposé trois. Il y a le Pix de l'entrepreneuriat qui vous a été présenté un peu avant. Nous avons déposé Les assises de la vie étudiante. C'est un projet qui existait déjà auparavant, mais que l'on voudrait remettre en place puisque le contexte a changé, nous avons eu un changement de gouvernance, des changements dus à la crise sanitaire. On trouvait donc intéressant de refaire un point avec les étudiants *via* les assises pour savoir si leurs besoins avaient changé, si leurs envies avaient changé.

Ensuite, on a déposé « UBFC » qui serait une application mobile au niveau de toute l'université de Bourgogne-Franche-Comté. Ce qui a été proposé, c'est de faire vraiment une étude de faisabilité et faire tout un prototype pour une éventuelle application mobile qui serait développée sur toute la communauté de l'université Bourgogne-Franche-Comté.

Vous avez le Pix de l'entrepreneuriat qui a été présenté tout à l'heure.

Au niveau de la vie étudiante, on avait demandé 99 000 € et on a eu 79 200 €.

En équipements pédagogiques et numériques, il était demandé 64 000 € il a été alloué 32 000 €.

Vous avez à l'écran une figure qui vous représente comment sont dispatchés tous les lieux concernés par ces appels à projets. Il y en a 21 sur Dijon, 11 sur Besançon. Ensuite, on a Belfort. Après, on a eu 6 projets qui concernaient tous les sites UBFC. Pour l'uB, c'est 4 projets. Après, vous pouvez voir comment sont répartis ces projets géographiquement.

Vous avez ensuite les annexes, avec tous les résultats individuels pour tous ces appels à projets. Je ne sais pas si vous avez besoin que l'on revienne dessus.

M. Chamagne.- En sachant que c'est un dossier que nous avons très largement étudié en CAC.

M. Rauch.- En commission CAC.

M. Chamagne.- Oui, une commission s'est réunie deux grosses demi-journées.

Ce qu'on peut dire, c'est que nous avons eu une réunion à la Région dernièrement pour débriefer un peu tout cela. Ce fonctionnement a été très apprécié. Comme quoi, certaines choses avancent. Ceci contrairement à l'année dernière où cela avait été fait un peu à l'arrache. Cette

année, ils ont apprécié le fait que ce soit bien détaillé, qu'un avis soit mis sur chaque projet déposé. Ce qui leur a permis de faire leur classement beaucoup plus facilement. Ils ont donc vraiment apprécié, tout en sachant que les commissions étaient composées d'une vingtaine de personnes concernées par ce travail.

Merci encore pour ce travail puisque la Région a beaucoup apprécié le fait que l'on puisse travailler en commission et de cette manière-là, ce qui leur a apporté beaucoup d'éléments pour trancher au final.

Louise, tu as fini ?

Mme Bouché.- Pour moi, c'est fini, sauf s'il y a éventuellement des questions.

M. Chamagne.- J'ouvre le débat. Est-ce que vous avez des questions, des remarques ?

M. Rauch.- C'est aussi en lien avec RITM. Il y a quelque chose qui continue à me chiffonner dans tout ce que l'on construit à UBFC, c'est l'implication des étudiants dans le sigle UBFC, dans l'appartenance à UBFC, dans l'idée qu'ils appartiennent à une grande université ou pas.

Il y avait déjà eu des assises de la vie étudiante tout au début, lors du précédent CAC avec des élus étudiants. Aujourd'hui, on peut remarquer qu'il y a moins d'étudiants. En tout cas, il n'y a pas d'élus dans le collège des doctorants.

Ma question est : comment faire pour essayer de fédérer les étudiants dans l'idée qu'ils appartiennent, c'est-à-dire qu'ils ont fait leurs études dans UBFC ?

Souvent, les étudiants qui sont dans les grandes universités américaines disent qu'ils étaient à Harvard, par exemple. Je ne sais pas comment font ces universités, mais ils ont ce sentiment d'appartenance à l'établissement.

Chez nous, ce sentiment d'appartenance est déjà souvent difficile chez les personnels et c'est pire chez les étudiants. Comment faire pour renforcer cela ? Sachant que ce n'est pas strictement lié. Toutes ces actions y contribuent, mais je trouve qu'elles y contribuent assez faiblement.

M. El Naboulsi.- Il y a toute une catégorie d'étudiants qui ne connaissent pas UBFC.

M. Chamagne.- C'est vrai.

Louise, est-ce que tu veux répondre ? Et je pourrai aussi apporter des éléments.

Mme Bouché.- Une première réponse, c'est que c'est un peu la ligne directrice du travail qu'on essaie de mener. Nous avons revu la gouvernance de la vie étudiante au niveau d'UBFC et nous travaillons avec des élus de tous les établissements. L'intérêt sera de faire des projets vraiment inter-établissements avec le côté ComUE qui ressortira pour mettre en avant UBFC et dire que ce sont les établissements ensemble et UBFC qui font des projets.

Le but est vraiment de trouver les éléments sur lesquels tous les établissements ont un besoin pour qu'UBFC puisse répondre à ce besoin à l'échelle de toute la région. C'est aussi ce sur quoi nous travaillons avec la Région Bourgogne-Franche-Comté et avec le Crous.

Je ne sais pas si Didier veut ajouter quelque chose.

M. Chamagne.- Je suis d'accord avec ce que tu viens de dire. Il y a aussi des réunions assez régulières avec le Crous et je pense que c'est très important.

Une deuxième chose concerne un peu plus le CAC, puisque Jean-Yves Rauch a indiqué qu'il n'y avait pas d'étudiants ou peu. En tout cas, il n'y a pas de doctorant puisque le collège n'a pas fourni de représentants pour l'élection au CAC de décembre dernier. C'est vrai. Nous en avons parlé en juin et au CAC précédent, j'avais dit qu'il était très difficile de régler ce problème pour la fin de l'année universitaire.

C'est François-Claude Rey qui est le représentant des doctorants ou des docteurs. C'est cela ?

M. Rey.- Des doctorants.

M. Chamagne.- Il y a eu une discussion au niveau du collège doctoral puisque j'avais lancé le débat avec Philippe Lutz. Ceci afin de trouver une solution et voir comment on pouvait impliquer les doctorants au niveau du CAC, en sachant que, comme tous les personnels, ceux qui sont dans un conseil se retrouvent aussi dans un autre puisque ce sont malheureusement à peu près toujours les mêmes que l'on retrouve au four et au moulin. Dans ce cadre, des propositions ont été faites dans le collège doctoral. Philippe Lutz m'a transféré un mail de François-Claude Rey à ce sujet et il faut que je le rencontre afin que nous en discutions.

C'est donc d'actualité. Je ne sais pas si ce mail contient votre numéro de téléphone, sinon faites-moi le parvenir à mon adresse didier.chamagne@ubfc.fr afin que je puisse vous contacter et que nous discutons de tout cela. Nous devons mettre en place ces élections rapidement pour ce collège des doctorants au sein du CAC.

Voilà ce que je peux donner comme réponse à Jean-Yves Rauch.

M. Rauch.- Sachant que c'est général.

M. Chamagne.- Je le sais bien. J'étais, il n'y a pas très longtemps, ceci a aussi été évoqué au CA de l'UTBM, celui qui a eu lieu juste avant l'élection du nouveau directeur, du moins de l'ancien nouveau directeur. Ils ont également de gros problèmes de représentation des étudiants dans les différents conseils. Nous avons donc, dans les établissements de manière générale, des problèmes de représentation des étudiants dans les conseils.

Je ne suis pas sûr qu'il y ait une solution miracle, sinon cela se saurait. Ce n'est pas évident, mais je trouve qu'il est important que des étudiants puissent être dans les différents conseils, nous sommes d'accord.

Il faut donc que nous puissions en discuter de vive voix assez rapidement.

Est-ce que vous êtes d'accord sur le principe ?

M. Rey.- En tant que représentant des doctorants, je suis bien sûr tout à fait d'accord.

M. Chamagne.- Je vous recontacte donc rapidement.

Mme Ballenegger.- Je voudrais avoir une précision. On a vu passer en commission formation 35 dossiers équipement numérique et 25 dossiers vie étudiante. C'était bien indiqué dans le tableau. En regardant les résultats financés par la Région, je vois 39 dossiers pour équipement numérique et 35 pour vie étudiante.

M. Chamagne.- Dans le tableau que je vous remets à l'écran, c'est bien 35 et 25.

Mme Ballenegger.- Mais quand on regarde le tableau qu'on a reçu pour cette réunion de CAC, donc les résultats 2021, j'en compte 39.

M. Chamagne.- Il s'agit peut-être d'une erreur. On vérifiera.

Mme Ballenegger.- Je suis d'accord avec vous car j'ai l'impression qu'on a eu beaucoup moins de dossiers et là, on voit qu'il y en a beaucoup plus qui sont financés. Est-ce que ce sont des dossiers extérieurs ?

M. Chamagne.- Je ne peux pas vous répondre, nous allons regarder avec Louise Bouché.

C'est dans le rapport que vous avez eu dans les annexes ?

Mme Ballenegger.- C'est dans le document que nous avons reçu, que j'ai imprimé, où je vois 39 dossiers pour équipement numérique.

M. Rauch.- Le document que tu as téléchargé sur FileSender ?

Mme Ballenegger.- Oui.

M. Rauch.- C'est 35.

M. Chamagne.- Ce ne serait pas celui de l'année dernière ?

Mme Ballenegger.- Non, celui de cette année.

M. Chamagne.- Nous allons regarder cela avec Louise Bouché. Je n'ai pas regardé le nombre de dossiers. Merci de nous le signaler, c'est important.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme Bouché.- Il y avait une question dans le *Tchat* qui demandait si une date de dépôt des listes, pour le collège des doctorants, était prévue. Du coup, c'est en discussion.

M. Chamagne.- Il n'y en a pas encore puisque Philippe Lutz m'a transféré ce mail il y a quelques jours. Je l'ai lu, je l'ai analysé, mais le but était que je contacte François-Claude Rey, ce que je n'ai pas fait. Je vais le faire très prochainement.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

Mme Ballenegger.- C'est peut-être une suggestion pour la prochaine fois. La difficulté qu'on a eue pour cette commission qui s'est réunie moitié-moitié, c'est qu'après les résultats de chaque demi-journée on avait un peu de mal à homogénéiser. Cela va dépendre du nombre de dossiers, mais il faudrait peut-être faire une partie de la commission qui examine les projets numériques et l'autre partie qui regarde les projets vie étudiante afin que ce soit les mêmes personnes, pendant la même réunion, qui évaluent l'ensemble des demandes.

Je ne sais pas si ce sera faisable, ce sera en fonction du nombre de demandes.

Je me souviens qu'il y a eu ce souci-là, donc comment homogénéiser les résultats donnés par les deux sous-commissions ?

M. Chamagne. - Il y avait 60 dossiers et je crois qu'il y avait à peu près une vingtaine de personnes, ce qui faisait à peu près trois dossiers par personne. Je crois qu'une ou deux personnes ont eu quatre dossiers, ce qui est très peu.

Je rappelle que ce n'était qu'un avis consultatif envoyé à la Région. On ne faisait pas de classement, on regardait la pertinence, on regardait si l'avis était concordant par rapport au dossier.

Il est vrai que toute expérience est toujours bonne à prendre. On ne peut que s'améliorer et nous pourrions en rediscuter l'année prochaine pour travailler autrement s'il le faut. Pourquoi pas.

Mme Ballenegger. - Je me souviens qu'il y a eu une intervention de Jihad El Naboulsi sur un dossier qui avait été vu dans notre sous-commission. On peut donc avoir des informations qui concernent l'autre demi-commission, on peut donc intervenir, ce qui peut changer la conclusion. On peut donc passer de très favorable à favorable et inversement.

M. Chamagne. - Oui, bien sûr.

Cette année, nous avons déjà mis en place ces commissions, elles ont travaillé. Mais tout est perfectible et nous ferons mieux l'année prochaine. Nous en discuterons le moment voulu, lorsqu'il y aura le nouvel appel à projets, lorsqu'on reparlera des commissions. Refaites-nous une proposition à ce moment-là.

Y a-t-il d'autres commentaires ou remarques ? Mis à part le problème du nombre de dossiers, 39/35 que je vais regarder et que nous rectifierons pour la prochaine fois.

Nous passons au dossier suivant.

C'est Philippe Lutz qui doit nous présenter les deux derniers points avant de passer aux questions diverses. Il arrive dans quelques minutes. Il nous avait demandé de le prévenir 1/4 d'heure avant, ce qui a été fait, il devrait donc arriver.

Je vous propose de passer aux questions diverses en l'attendant.

10. Questions diverses

Pascal ou Hugues, est-ce que vous êtes encore là ?

M. Neige. - Oui, nous sommes là.

M. Chamagne. - Dans les questions diverses, il y avait trois petits points dont deux qui concernent un peu plus la recherche, un sur le récurrent et un sur les bourses de thèse.

Voulez-vous donner l'information ?

M. Neige. - Je peux faire le récurrent et Hugues Daussy pourra éventuellement compléter.

Dans le cadre de la LPR, je ne sais pas si vous vous en souvenez, la Ministre avait promis une rallonge budgétaire pour le soutien de base des laboratoires. Les établissements du site ont bien reçu une rallonge budgétaire et ont fléchi 10 % de rallonge auprès de chacun des laboratoires pour la part qui les concernait.

Normalement, c'est fait et les laboratoires doivent dépenser ces 10 % de plus avant la fin 2021.

Pour l'instant, nous travaillons à l'arbitrage 2022, mais nous encourageons les établissements à socler ces 10 %, c'est-à-dire à les laisser dans le soutien de base pour l'arbitrage de 2022.

On espère que cela marchera normalement. C'est donc plutôt une bonne nouvelle.

M. El Naboulsi.- Il n'y a pas obligation de dépenser sur 2021 ?

M. Neige.- Oui, il y a obligation de le dépenser en 2021. Il faut donc aller vite. Là, on n'y peut rien, on vient d'être notifié avant les établissements. C'est donc bien une notification au titre de l'exercice 2021 et nous sommes obligés de la respecter. On n'y peut rien.

Il s'agit d'une rallonge de 10 %. Normalement, les laboratoires vont pouvoir le faire d'ici la fin de l'exercice.

M. El Naboulsi.- D'accord.

M. Chamagne.- Merci Pascal. Est-ce qu'Hugues veut ajouter quelque chose ?
(Néant).

A priori non.

Deuxième point sur les thèses. Pascal, tu continues.

M. Neige.- Je vais faire les thèses, sachant que je suis un petit peu moins informé.

Il me semble que dans le cadre de la LPR, il y avait une disposition pour augmenter le nombre de thèses. Il me semble que nous avons reçu sept allocations doctorales supplémentaires.

M. Chamagne.- Oui, c'est ça.

M. Neige.- Elles ont été fléchées UBFC, cette fois-ci pas dans les établissements, mais directement sur UBFC. Philippe Lutz va pouvoir développer car je suis un peu moins informé là-dessus.

Il me semble que les écoles sont en train de travailler à un arbitrage pour les sept allocations supplémentaires en fonction de leur liste établie aux concours d'avant l'été.

M. Chamagne.- Nous allons tout de suite l'interroger.

Philippe, en t'attendant, nous sommes passés aux questions diverses. Nous avons parlé du récurrent et nous sommes sur les bourses de thèses. Je crois qu'UBFC en a sept en plus sur 150.

M. Lutz.- Dans le cadre de la LPR, le ministère a décidé d'augmenter le volume de contrats attribués aux établissements, ce qui est toujours un peu délicat puisque cela rentre dans une enveloppe budgétaire de dotation globale des établissements: Je ne sais pas trop comment cela marche, mais en tout cas il y a cette volonté de financer plus de contrats doctoraux dans les établissements.

Il y en avait 170 qui étaient ouverts cette année. On a eu l'information mi-juin par Anne-Sophie Barthez. Nous avons été prévenus que nous en aurions de nouvelles courant juillet et, en fait, cela a été un peu plus tard. Vu le courrier reçu par UBFC, c'était plutôt en août.

Nous avons donc effectivement été prévenus un peu tard, c'est-à-dire la semaine

dernière au niveau du collège doctoral. Juste avant un bureau du collège doctoral, nous avons pu aborder ce point.

Nous avons eu sept contrats. Pour vous donner un ordre de grandeur de comment a été faite, cette année, cette attribution de sept sur 70, ce qui est tout de même important, cela a été fait sur un prorata d'inscrits en appliquant un pourcentage de 70 % SHS et 30 % STS.

Comme la moitié de nos doctorants, à peu près, sont dans le domaine des SHS, on s'est retrouvé en bonne posture pour avoir un nombre assez conséquent de contrats doctoraux dans cette distribution.

Pour vous donner un ordre de grandeur, Saclay en a également eu sept alors qu'ils ont plus du double de doctorants que nous. Il y a quelque chose derrière cela qui est que le ministère nous a demandé de privilégier les ED SHS et d'appuyer une politique qui vise à arrêter les thèses non financées.

Dans un premier temps, ils ont dispatché avec ce ratio de 70-30, mais avec un message clair qui a été de nous dire que pour les années suivantes, sachant qu'il devrait y avoir une augmentation progressive du nombre de contrats, ils regarderaient comment nous avons traité ce qu'ils nous ont donné et quelle politique nous avons mis en place. Ce ne sera plus une distribution basée sur le nombre d'inscrits, mais une distribution basée sur ce que nous faisons.

C'est ce qui nous a été dit. Après, nous verrons comment cela se passera effectivement. En tout cas, le message était sans aucune ambiguïté.

Dans cet esprit, comme je n'ai pas eu l'information avant le bureau du collège doctoral de jeudi dernier, nous nous sommes mis d'accord sur une façon de travailler avec les directeurs d'ED. C'était de dire que nous privilégions les ED SHS, avec un minimum qui était de 5 contrats attribués aux ED SHS sur 7 au minimum parce que c'est ce qui permettait d'arriver aux - 70 %. Mais s'il n'y a pas de proposition vraiment prioritaire, du moins quelque chose de très important côté STS, pourquoi ne pas aller jusqu'aux sept et associer à cela un travail de fond sur les attributions et surtout un travail sur le non-financement de certaines thèses. C'était l'esprit.

Comme il y avait une réunion du réseau national des collèges doctoraux vendredi soir, nous avons échangé sur le processus mis en place. Nous avons souhaité travailler sur la liste complémentaire des concours en priorité, c'est ce qui nous semblait le plus juste puisqu'on arrivait sur des personnes qui avaient déjà été classées, qui étaient juste derrière.

En fait, il s'avère que la plupart des universités ont travaillé de cette façon, ce qui nous allait très bien. Nous avons donc lancé le processus et actuellement, il y a les deux suivants de chaque concours sur les ED SHS, sauf sur DGEP où il y a eu quelqu'un de proposé sur le concours ICE dont nous parlerons ensuite. En tout cas, en défilant de cette façon, on arrive déjà à six propositions qui me semblent parfaites pour répondre à ce besoin-là, donc deux par ED et, à chaque fois, c'est une en alternance, sachant que dans leur classement, ils doivent aussi faire des alternances entre les différents sites, avec une distribution de trois côté bourguignon, trois côté bisontin. Cela me semble donc très équilibré. Actuellement, c'est deux par ED SHS.

Pour l'instant, je suis en attente de la confirmation par le DGS qu'il n'y a pas de souci, que l'on peut engager tout cela. Je l'espère car dans le document que j'ai vu, il est écrit sept contrats. Le petit hic, c'est que le montant ne correspond pas à sept contrats, il y a un écart. Nous sommes en train de regarder à quoi cela correspond, sachant que nous avons moins.

On a bien ramené au prorata de l'année 2021 en faisant sur 3 mois, donc octobre, novembre et décembre. Il peut y avoir un écart lié à l'augmentation des montants des allocations de thèse qui a eu lieu pour la rentrée. Il y a à peu près 109 € nets pour une thèse sur le montant minimum d'un contrat doctoral et cela va monter progressivement sur 3 ans ou 5 ans. On attend de savoir ce qui sera voté exactement dans la loi, si ce sera pour cette année ou s'il va y avoir

l'engagement d'arriver à ce qui avait été prévu dans la LPR, c'est-à-dire 2 300 € bruts pour le salaire mensuel d'un doctorant. L'horizon est de 3 ans ou 5 ans, mais il y a une augmentation progressive de prévue. Elle est assez modeste sur la première année puisqu'elle est de 5 %, mais elle n'a visiblement pas été prise en compte dans ce qui nous a été attribué dans ce premier élément.

Sur le mode d'attribution, il y a peut-être eu du retard parce que nous avons traité cela un peu plus tard dans l'établissement, sachant que finalement, on s'y retrouve. Si j'ai l'accord très vite, nous en avons déjà six d'attribués sur sept.

J'ai beaucoup travaillé avec Hugues Daussy et Pascal Neige en les questionnant, ainsi qu'avec Vincent Hilaire. Je leur ai demandé ce qui arrivait dans leur établissement parce que, pour moi, cela allait arriver dans les établissements qui recevaient des bourses MESRI. C'est donc arrivé à UBFC et, du coup, je n'avais pas l'information, les établissements ne l'avaient pas non plus. Il n'y avait pas d'arrivée ni à UFC, ni à uB.

Nous avons donc pris un peu de retard mais finalement, il nous reste six très bons candidats et, maintenant, il faut agir vite parce qu'ils sont sur le point de signer autre chose.

La situation a donc pas mal avancé. Après, il nous reste un contrat sur lequel il faut travailler. On va donc réfléchir à comment l'attribuer de la façon la plus juste et la plus adéquate.

M. Chamagne.- Merci.

M. El Naboulsi.- N'est-on pas obligé de relancer le processus, c'est-à-dire faire un appel, le dépôt des sujets ?

M. Lutz.- Vu que nous étions mi-septembre, cela me semblait délicat. Nous avons préféré travailler sur les listes complémentaires des concours qui avaient été faits en juin-juillet, sachant que ceux qui étaient juste derrière dans les listes complémentaires étaient encore disponibles, du moins pour un certain nombre et surtout dans SHS. Parce que du côté STS, je pense que c'est vidé, qu'on aurait été obligé de relancer quelque chose. Voilà ce que j'ai vu sur les premiers retours.

Typiquement, sur l'ED LECLA, les deux qui sont proposés, qui étaient les deux suivants dans la liste complémentaire, donc avec de très bons dossiers, étaient classés et arrêtés dans les possibilités de financement. Il m'a été dit que c'étaient deux qui allaient devoir trouver du travail à côté pour pouvoir faire leur thèse. En amenant un financement pour ces deux candidats, nous répondons exactement à l'objectif qui était annoncé par le MESRI. Cela me semble donc bien.

M. Chamagne.- Merci Philippe. Un bilan sera présenté prochainement.

Il nous reste trois dossiers à passer. Je vais donc laisser la parole à Philippe pour le premier.

7. Rentrée universitaire des doctorants 2021

M. Lutz.- Vous avez eu le rapport un peu tard, mais c'est assez rapide à lire. J'espère que vous avez pu en prendre connaissance.

Nous avons fixé un calendrier d'inscription-réinscription des doctorants, comme on le fait tous les ans. Cette fois-ci, on a mis comme période d'inscription du 1^{er} septembre au 12 novembre.

Pour nous, il était très important de mettre une date limite, sachant qu'on pourra inscrire des doctorants après, notamment les premières années au fur et à mesure qu'arrivent les financements. Il est important de faire cela, notamment sur les réinscriptions. Il faut une date limite et surtout une date sur laquelle on peut, au niveau des ED, acter le fait de dire qu'il y a un ensemble de dossiers qui ne sont pas traités et donc agir pour aller voir ce qui se passe, s'il y a des soucis, etc. Ce point-là est aussi un point d'entrée pour dire qu'on va traiter tous les dossiers possiblement à problème. C'est important. Mais aussi pour les services pour les saisies, les saisies administratives dans Apogée et dans Scolaris pour l'UTBM. Ce sont des points qui nous imposent d'avoir cette date.

Sur la partie HDR, on ne met pas de contrainte.

Une action est lancée, elle est très importante et elle va se poursuivre. C'est un point sur lequel on reviendra de façon importante sur d'autres sujets. C'est la partie digitalisation, dématérialisation des inscriptions. Il y avait déjà le système Adum. Maintenant, intégré directement dans le système Adum, nous avons la possibilité de faire un processus complètement digitalisé. On n'est plus obligé d'imprimer les documents pour obtenir les différentes signatures.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que le processus reste le même, c'est-à-dire le processus de validation une fois que le dossier est constitué, le processus de validation par les directeurs de thèse, le passage à l'ED, la validation par le directeur d'ED qui émet son avis avant de le remonter au président. Tout cela reste strictement identique. On a les mêmes documents, etc., mais tout est posé numériquement dans Adum avec un processus de validation à travers les signatures électroniques.

C'est vraiment un gain. Cela va nous simplifier pas mal de choses, pas mal d'allers-retours avec des possibilités qui ont été prévues aussi de retourner le dossier, de recontacter, etc. C'est là un grand changement qui est acté.

Pour les processus numériques, il y a de petits aménagements, mais je ne vais pas rentrer dans le détail. Ils ont été votés, décidés et partagés au niveau des directions d'ED au bureau du collège doctoral du 10 juin. Ensuite, une présentation a été faite, ainsi qu'un travail avec tous les gestionnaires, avec Pauline Berger et les différents secrétariats d'ED.

A priori, cela se passe bien. Il y a quelques petits hics. Il y a visiblement un problème avec la réinscription dérogatoire en quatrième année avec le document. Il y a eu quelques petits allers-retours, mais nous allons ajuster cela.

C'est vraiment important. C'est un processus qui est déjà engagé dans pas mal d'endroits. C'est du gain de temps et en termes de flux. Nous allons poursuivre cela.

Les points suivants, mais qui seront traités plus tard, sont tous les processus d'inscription qui sont des processus redondants d'inscriptions administratives. On y reviendra. C'est une note qui est en cours de préparation. Actuellement, il y a toujours le processus Adum avec tout le travail que cela nécessite et, à côté de cela, il y a les processus d'inscriptions administratives dans les logiciels des établissements qui sont Apogée et Scolaris. Là, il y a une vraie redondance, sachant que l'on peut tout faire dans Adum, comme c'est fait à Saclay. Au final, si on arrive à basculer sur cela, ce sera tout de même un élément important qui nous fera gagner du temps humain en ressources pour éviter une redondance de travail qui n'apporte absolument rien.

C'est un point où j'espère qu'on pourra remettre les gens sur des missions qui serviront plus au fonctionnement des ED et à celui de la mission doctorale. Nous y reviendrons.

Vous avez à l'écran toutes les étapes. Cela commence par l'inscription au Crous, la mise en place du dossier d'inscription qui est constitué par le doctorant. Ensuite, cela passe par

l'encadrant de thèse, l'unité de recherche qui valide le dossier. Ensuite, cela passe au gestionnaire de l'école doctorale qui contrôle, avec des allers-retours en cas de complément. Lorsque le dossier est complet, il est soumis à la direction de l'ED qui s'assure que tout est dans les clous scientifiquement. Il s'agit de la validation scientifique du dossier.

Lorsque c'est fait, il y a toutes les consignes pour les paiements qui sont transmises.

Il n'y a pas de changement au niveau du paiement des droits d'inscription, cela a été gelé.

Ensuite, il y a un processus qui est une lourdeur à peut-être éviter dans l'avenir, ce sont des versements de droits d'inscription à quelques dizaines d'euros près (20 ou 30) qui doivent correspondre au Service Commun de Documentation. C'est reversé des différents établissements vers UBFC qui fait l'essentiel du budget de la mission doctorale dans son ensemble, c'est-à-dire les missions transversales et les ED, sachant qu'une part de 34 € est conservée.

Il y a aussi le point sur les fins d'année et les besoins de réinscriptions ou non. Depuis 2 ans, pour tous les doctorants qui soutiennent avant le 31 décembre, il n'y a pas besoin de faire une réinscription, mais leur diplôme est évidemment au titre de l'année en cours. Là, pour ceux qui soutiendront avant le 31 décembre, ce sera un diplôme 2021.

Un autre point traité : les exonérations. On reste exactement sur le même processus que les années précédentes. On est toujours soumis au plafond d'exonération de 10 %. Les doctorants doivent payer. Ils déposent un dossier de demande d'exonération qui est évalué par chacun des établissements dans lequel s'est faite l'inscription administrative. Ensuite, une commission reprend ce point fin janvier / début février et elle sélectionne en fonction des possibilités d'exonération.

Ensuite, c'est le président d'UBFC qui acte la liste des personnes exonérées.

M. Chamagne.- Merci, Philippe, pour ce premier point.

Y a-t-il des questions, des remarques ?

Mme Piat.- J'ai une question parce qu'on a déjà évoqué cela pour les masters UBFC, mais c'est sur les droits d'inscription différenciés au niveau des doctorants venant de l'international.

M. Lutz.- Cela ne s'applique pas aux doctorants. Ils sont à 380 €.

Il y avait eu un point, mais cela a été tout de suite arrêté.

Le doctorant est en formation, mais il contribue tout de même assez fortement à la production des établissements. En plus, il est employé.

Mme Piat.- Merci.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? *(Néant)*.

Merci, Philippe, pour ce premier rapport. Nous allons passer au deuxième.

8. Résultat de la campagne ICE 2021

M. Lutz.- Il s'agit du dispositif Itinéraire Chercheur Entrepreneur dont la première campagne a eu lieu en 2019. On en est à la troisième cette année. L'objectif général était la convergence de deux dispositifs qui existaient côté région Bourgogne et côté région Franche-



Comté précédemment.

Il visait à permettre des travaux de recherche qui conduiraient à la création d'entreprise ou au développement d'activités industrielles ou associatives.

Il y a eu la volonté de la Région de synthétiser cela et de l'orienter complètement ou très fortement sur la partie création d'entreprise. C'est ce qui a été fait. Une offre de formation avait été faite à la Région incluant une partie master sur une phase amont, le doctorat, le post-doctorat.

Le dispositif Itinéraire Chercheur Entrepreneur concerne la partie doctorat et les postdoctorats.

Le budget est de l'ordre de 1 million, il est mis sur la table par la Région sur ce point, ce qui est excellent. Ceci laisse la possibilité de financer entre huit et neuf thèses et un ou deux postdoctorants en fonction du nombre de dossiers et de leur qualité.

C'est la situation telle qu'elle est faite, avec un travail proche avec la Région sur ce dossier. Il y a la volonté, pour les années suivantes, de l'ouvrir un petit peu. Sachant que le souci de la Région est de ne surtout pas entrer en concurrence avec les CIFRE. Le but n'est pas de travailler sur un dispositif dans lequel on associerait une entreprise avec un financement Région et une entreprise partenaire. On sait que si on ne consomme pas ce qu'on pourrait consommer en termes de CIFRE sur la Région... On ne peut donc évidemment pas rentrer dans un dispositif concurrent.

En revanche, il y a de très petites entreprises – et c'est un argument que j'ai essayé de développer – qui ne pourraient pas aller sur les CIFRE ou des situations administratives qui ne permettraient pas d'aller sur le CIFRE. La Région y a finalement été sensible et nous travaillons, pour la suite, à pouvoir ouvrir une partie des financements sur des cas particuliers où il y aurait tout de même des très petites entreprises ou des situations particulières qui pourraient être défendues sur ce dispositif. Ce serait une évolution forte par rapport à une orientation uniquement création d'entreprise.

On a tenu à cela et je pense qu'il y a une écoute plutôt favorable. On essaie de mettre cela au point pour l'année prochaine. J'espère que cela va pouvoir se faire, mais il faut changer les textes qui environnent tout cela, y compris le financement côté Région.

Cette année, nous avons eu un recrutement en deux phases, une première phase sur une sélection des projets qui se fait essentiellement par la Région et je fais une validation scientifique et technique en partie. Je m'assure de la qualité du positionnement du sujet de thèse, puisqu'un cadre est défini dans le sujet à déposer. La Région travaille sur la connaissance de ces dossiers. Comme ce sont des dossiers de valorisation et qu'elle finance pas mal d'actions dans ce domaine, elle sait ce qu'elle veut financer ou pas. La discussion avec eux est donc vraiment de cette nature. Elle met une appréciation sur la qualité du projet sur ce volet.

Dans la première phase, il y avait à peu près 28 dossiers et 14 ont été retenus sur le doctorat. Il y avait trois demandes de postdoc et un seul a été retenu pour la deuxième phase.

La deuxième phase est basée sur l'évaluation. Le projet en lui-même a déjà été validé sur papier. La deuxième phase est surtout un travail sur le candidat qui doit s'approprier le dossier, mais aussi montrer sa capacité à développer une thèse de type entrepreneuriale.

Le jury est constitué de trois industriels, qui sont tous des créateurs d'entreprise. Pour certains, cela fait déjà longtemps, par exemple pour (?). Il a un historique et il a beaucoup de relations avec nous. Les autres sont beaucoup plus récents ; ils ont moins de 10 ans dans leur création d'entreprise.

La Région BFC fait partie du jury, ainsi que DECA BFC et la BPI.

Ensuite, il y a deux académiques puisque nous avons tenu à être présents pour la qualité

des candidats. Cette année, c'était Louis Jeanjean, directeur adjoint de Carnot Pasteur et François Cochard, rattaché à l'ED DGEP.

Ce jury s'est tenu le 30 juin dernier et a retenu huit doctorats et un postdoc, ce qui fait un montant d'à peu près 950 000 €.

M. Chamagne. - 944 000 € exactement.

M. Lutz. - Vous avez la liste des sujets qui ont été retenus.

À partir de cette année, nous avons eu pas mal de discussions avec DECA BFC et il y aura un accompagnement dès le début, par DECA BFC, des lauréats à travers des séminaires pour les sensibiliser vraiment au début. Sachant qu'une formation est prévue. Pascale Brenet est à la maîtrise d'œuvre sur cette formation sur la Bourgogne. Elle se fait aussi *via* les IAE en Bourgogne et en Franche-Comté.

Les doctorants ne suivent pas la formation complémentaire habituelle, mais ont une formation qui est dédiée à la création d'entreprise.

Il y a le budget pour payer cette formation. C'est-à-dire qu'associés aux salaires, aux 105 000 €, il y a 6 000 € pour chaque doctorant ou postdoctorant pour payer cette formation.

M. Chamagne. - Merci Philippe. Y a-t-il des questions, des remarques ?

M. Saussereau. - Je voulais savoir s'ils ont l'obligation de créer une entreprise après la thèse.

M. Lutz. - Non. Il y a évidemment plein de cas où ils ne vont pas en créer et la Région en est tout à fait consciente.

J'ai déjà fait partie deux fois du jury et je dis les choses telles qu'elles se passent. Sur huit dossiers, le jury se dit qu'il y en a quatre auxquels ils croient vraiment, où il y a tout de même des choses qu'il va falloir pousser un peu. C'est-à-dire qu'il y a tout de même des doutes sur certains sujets.

Si on pouvait créer huit entreprises par an issues directement de cela, ce serait parfait, mais ce n'est pas raisonnable d'imaginer ce genre de chose.

Objectivement, si au bout du compte il y a deux ou trois entreprises qui se créent, ce sera super, sachant que cela met parfois plus que 3 ans. C'est-à-dire que c'est en fonction des projets, du niveau d'avancement, du temps de maturation, du travail qui va être fait avec DECA pour aller jusqu'à la création. La Région est consciente qu'il va parfois rallonger d'un an ou deux pour pouvoir mener à bout quelque chose de solide sur de la création d'entreprise.

M. Saussereau. - C'est un dispositif qui existe depuis 2 ans ?

M. Lutz. - 3 ans. C'est la troisième année.

M. Saussereau. - On va donc commencer à avoir un petit historique.

M. Lutz. - Il y a eu des succès. Sur les dispositifs précédents, « Docteurs entrepreneurs » et « Jeunes chercheurs entrepreneurs », il y a eu des créations d'entreprises. Sinon, la Région arrêterait les frais.

Mme Ballenegger.- L'école doctorale SPIM est très bien servie. Est-ce à cause du nombre de dossiers proposés par cette école doctorale ?

M. Lutz.- C'est très variable d'une année sur l'autre. L'année dernière, il y avait beaucoup de dossiers ICMU, par exemple. Cette année, il y a trois dossiers de doctorant sur huit qui sont effectivement à SPIM et un dossier de postdoc.

Pour Carnot Pasteur, on essaie vraiment de faire de la promotion pour qu'il y ait plus de dossiers déposés. Même pour Environnement Santé, on pense qu'il pourrait y avoir beaucoup plus de dépôts que ce qu'il y a là.

Il y a le fait que Louis Jeanjean soit directeur adjoint de Carnot Pasteur.

Cela me gêne que des laboratoires comme UTINAM ou ChronoEnvironnement aient zéro dossier. Je trouve cela regrettable, mais là, je ne critique pas les gens, je dis juste que cela ne correspond pas à leurs attentes. Je n'ai pas de jugement là-dessus, mais c'est pour cela que Louis Jeanjean s'est mis dans le jury, ceci afin de pouvoir, à l'occasion des conseils, redire ce que c'est en l'ayant vécu un peu de l'intérieur et être un peu plus convaincant vis-à-vis des collègues pour qu'il y ait plus de dossiers déposés par ces laboratoires.

Je dis cela car là, typiquement, il y a eu zéro dossier.

M. Chamagne.- Je pense que d'une année sur l'autre, cela peut être très variable.

Mme Ballenegger.- On a peur de déposer des dossiers en craignant qu'ils ne s'inscrivent pas dans les axes.

M. Lutz.- Ce qu'il faut comprendre, c'est que c'est un esprit différent dans la thèse. Même si cela reste une thèse - et j'ai toujours bien insisté là-dessus auprès de la Région -, l'esprit reste tout de même la publication, la valorisation de la thèse, le processus de formation associée. L'esprit est différent. Il faut donc que cela colle aussi avec ce qu'ont envie de faire les collègues.

Mme Brenet.- Il y a deux choses par rapport à ce que vous dites. Il faut davantage acculturer les doctorants pour leur montrer les enjeux et l'opportunité ou pas pour eux, individuellement, de s'engager dans la valorisation de la connaissance produite. Ensuite, ce dispositif a des accès aussi en direct par exemple à l'indicateur DECA BFC, il y a des accès *via* le statut national d'étudiant entrepreneur qui s'adresse aussi aux doctorants. C'est donc finalement un petit morceau, c'est l'un des tuyaux.

Globalement, cela fait partie de la stratégie entrepreneuriale que nous aimerions développer à UBFC aujourd'hui et c'est aussi la logique des Graduate Schools, c'est une continuité d'études dans lesquelles il y a la recherche, mais il y a aussi la réflexion sur comment valorise-t-on la recherche. C'est vraiment une chose très importante.

Je pense que nous avons un niveau d'acculturation à cela qui est encore très faible. Ce qui ne veut pas dire que tout le monde doit entreprendre.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Merci, Philippe, pour cet exposé.

Je vous propose de passer au dernier rapport.

9. Politique Science Avec et Pour la Société (SAPS) d'UBFC

M. Maillot. - Je vais essayer de faire court tout en tentant la petite technique de vous présenter quelques diapos pour appuyer mon propos.

Je vais vous donner quelques éléments de contexte pour ceux qui n'ont peut-être pas entendu parler de cette labellisation Science Avec et Pour la Société. Je vous dirai comment, pour cette labellisation, nous avons travaillé avec le tout nouveau pôle fonctionnel qui s'appelle « Culture et lien sciences-société ».

Je suis vice-président Culture et lien sciences-société depuis mai. Nous avons monté ce pôle qui travaille pour le moment exclusivement sur cette labellisation parce que vous verrez que les délais sont très courts. Je parlerai des délais à la fin.

« Science Avec et Pour la Société » est un acronyme qui a été repris sur la Commission européenne qui faisait auparavant des programmes « Science pour la société ». Elle s'est rendu compte qu'il fallait intégrer la société dans sa démarche et ne pas seulement être dans une démarche transmissive. Si cette démarche a des avantages pour les cours, au sein des débats publics et notamment lorsqu'il y a des problématiques sanitaires qu'on a vues récemment, au sein de toutes ces informations qui circulent dans les médias, dans la société, des idées qui étaient développées depuis longtemps ont été reprises par la commission et donc par le gouvernement autour d'une communication plus relationnelle, plus douce, qui prenne plus en compte le citoyen. On est donc dans une volonté d'appuyer des programmes de culture scientifique qui sortent de la vérité descendante dont les citoyens seraient des réceptacles passifs.

On doit donc s'engager dans un véritable dialogue où s'expriment non seulement les savoirs scientifiques, mais aussi les analyses de leurs limites et toutes les questions qu'ils soulèvent.

À la suite de la LPR, un livret et un programme sont sortis pour labelliser sur 3 ans un certain nombre d'universités.

Les universités, les présidents des universités et des établissements, ont décidé de postuler ensemble *via* UBFC et de postuler dès la première année, même si les délais sont très courts. En effet, on sait bien que ce genre de programme et d'opportunité d'avoir de l'argent présente risque au regard des élections présidentielles. Il vaut donc mieux être dans les premiers.

Il y a donc une première série d'université qui sont des universités qui devaient avoir répondu au PIA4. Nous avons répondu, *via* UBFC, avec un projet (**?Army**) et nous avons indiqué dans ce projet (**?Army**) qu'il y avait une politique Science Avec et Pour la Société à UBFC. C'est une logique un peu étrange, mais pour faire un tri, les premières universités qui pouvaient postuler devaient avoir répondu au PIA4. Je ne sais pas combien d'universités ont répondu à ce PIA4, mais je sais déjà que cinq ou six universités vont postuler cette année. Au départ, on entendait parler de cinq universités labellisées ; cela ira peut-être jusqu'à 10.

Pour la première année, il y a 2,6 millions d'euros par an. Il est vrai que ce sont de grosses universités qui vont postuler au départ, il n'y aura donc pas forcément 2,6 millions divisés par 5 pour chaque université. On estime que, par année, la labellisation pourrait apporter autour de 300 000 €.

Le 19 juillet, nous avons su qu'il fallait envoyer un document assez simple au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de 10 pages que nous sommes en train d'élaborer.

Est-ce que vous avez des questions sur le contexte ?

M. Chamagne. - Non. Tu peux continuer. On verra les questions après.



M. Maillot. - Qu'est-ce que nous demande le MESRI ? Il demande un engagement stratégique porté par l'équipe de gouvernance du site. L'idée est de sortir de l'image qu'on aurait pu avoir de la vulgarisation scientifique portée par des personnes volontaires, mais pas totalement assumée par les établissements. Ils veulent vraiment une institutionnalisation. Cela ne veut pas dire que c'est plus vivant, nous y travaillons vraiment, mais que l'on prenne en compte des considérations sciences-société, des programmes sciences-société dans les politiques.

Il y a des partenariats avec des professionnels du territoire. Par exemple en Bourgogne-Franche-Comté, nous avons le Pavillon des Sciences qui travaille avec nous pour La fête de la science, etc. Il y a les muséums. Il y a donc beaucoup de relations que l'on met en valeur et que l'on va continuer de mettre en valeur.

Le ministère demande des actions selon quatre axes que je vais vous présenter dans la diapo suivante et une évaluation du programme.

Les quatre axes sont :

- la valorisation de la recherche et de ses enjeux auprès de tous les publics, notamment les scolaires,
- la formation à la médiation, la communication ou la démarche scientifique, formation à la démarche scientifique,
- la valorisation de l'actualité de l'expertise scientifique dans les médias,
- la participation citoyenne à la recherche.

Considérant ces quatre axes et puis en nous renseignant sur les attendus, nous avons travaillé avec le pôle fonctionnel à la culture et lien sciences société constitué des vice-présidents des établissements, en associant les directeurs de service parce que nous avons des services qui sont assez forts dans ce domaine. Vous connaissez peut-être Jérémy Quérénet pour le service Sciences arts et culture à Besançon et Marie-Laure Baudement à Dijon. Nous avons fait une deuxième réunion le 30 août pour stabiliser les objectifs, proposer des actions.

Le document n'est pas terminé. Il faut se mettre d'accord et surtout arriver à tout faire tenir en 10 pages. On est tout de même parti sur ces huit objectifs qui ont été envoyés dans un document préalable. Je ne vais pas les relire, ce sont des objectifs qui balayent les demandes et sur lesquels nous nous retrouvons. Ce sont essentiellement des objectifs qui visent à consolider des actions qui sont déjà élaborées.

Je fais une petite publicité. Par exemple, d'ici 8 jours, vous aurez la nuit européenne des chercheurs, à la fois à Besançon et à Dijon. Ce sont typiquement des projets qui sont Science Avec et Pour la Société.

La force que nous avons, c'est qu'UBFC coordonne le projet français. Dans 14 villes de France, il y a la nuit des chercheurs. C'est un projet à 600 000 € par an en budget total et c'est notre université qui le coordonne. Cela fait partie de nos atouts. Nous avons ainsi quelques atouts que nous souhaitons faire valoir et qui nous permettent de postuler pour essayer de faire partie de cette première série.

L'échéancier, c'est une analyse, votre avis, me dire ce que vous en pensez ici, au CAC, une validation par le CA le 23 septembre et puis le dépôt au ministère.

Tout va aller très vite parce que le ministère va analyser cela en octobre et si nous avons une réponse positive, nous avons un engagement des actions dès novembre 2021.

Une dernière raison qui a fait que nous avons souhaité participer à cette première vague, c'est le fait que nous organisons, en mai 2022, un festival international des jeunes chercheurs qui est complètement sciences-société. On espère donc que ce programme aidera à la réalisation de ce festival. On pourra donc dire au ministère qu'on est prêt à agir tout de suite.

Je peux vous remettre à l'écran les huit objectifs.

M. Chamagne.- Merci Lionel. J'ouvre le débat. Si vous avez des questions, des remarques, n'hésitez pas.

Mme Ballenegger.- Je voudrais un peu plus de détails sur ce festival. Est-ce qu'il est organisé dans le cadre de l'UBFC ou localement à Dijon ?

M. Maillot.- Là, l'opportunité est de passer vraiment UBFC. C'est-à-dire que c'est un festival qui sera international parce qu'il y a des doctorants, des jeunes chercheurs de Trois-Rivières, au Québec, qui vont venir. Ce n'est pas international parce qu'il y a La Réunion, qui est la France, mais il y aura des chercheurs de La Réunion.

C'étaient les festivals que l'on faisait dans le cadre du PIA Réseau des experimentariums. On en avait fait un à Dole en 2019. Là, on essaie d'avoir un nouveau pas et, pour la première fois, on le ferait en ex-Bourgogne, donc à Dijon, en mai et nous souhaitons mobiliser des doctorants de tout UBFC, mais qui seront par contre formés à la médiation scientifique, en accueillant aussi des doctorants de Lorraine, de Guyane, de La Réunion, du Québec et de Normandie.

M. Saussereau.- C'est plus francophone qu'international.

M. Maillot.- Oui, c'est plus francophone. C'est l'enthousiasme qui me pousse à l'appeler « international ».

Sachant qu'on ne veut pas non plus en avoir 40, parce que d'un point de vue impact environnemental, ce n'est pas très raisonnable.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Non.

Comme nous aurons une réponse très vite, tu auras l'occasion de nous en reparler prochainement, surtout si c'est positif, ce qu'on espère tous.

M. Maillot.- Par rapport à un ANR, on a plus de chances, mais tout se fait dans la précipitation.

M. Chamagne.- On verra.

M. Maillot.- Merci au bureau d'UBFC parce que cela permet de discuter de ces dimensions qui sont tout de même une responsabilité importante actuellement quand on voit toutes les discussions sur la recherche et les surprises que les journalistes peuvent avoir par rapport à la recherche. Il est donc vrai que cela nous permet aussi de retravailler un peu cette communication de la recherche qui est importante afin que les gens comprennent comment cela fonctionne.

M. Chamagne.- Merci. Pas d'autres remarques ? (*Néant*).

Je te remercie pour cet exposé, Lionel, et au plaisir d'en reparler prochainement.

M. Maillot.- Merci à vous et à très bientôt.

M. Chamagne.- Il nous reste les questions diverses. Nous en avons déjà abordé deux. J'en ai une troisième. Est-ce que vous en avez d'autres ? Je parlerai en dernier.

Mme Ballenegger.- C'est sur le calendrier du CAC.

M. Chamagne.- C'est-à-dire ?

Mme Ballenegger.- Les dates des prochaines réunions.

M. Chamagne.- Vous ne les avez pas ?

Mme Ballenegger.- Non.

M. Chamagne.- Je pensais qu'elles vous avaient été envoyées mais je peux vous les donner. Ma question diverse était liée à cela.

Le prochain aura lieu le jeudi 21 octobre après midi, toujours à 14 heures pour le restreint et 14 h 30 pour le plénier.

Nous allons reparler des lieux, c'était l'objet de ma question diverse.

Donc le 21 octobre, 14 heures et 14 h 30, et le suivant sera au mois de décembre, ce sera le jeudi 9 décembre à 14 heures et à 14 h 30, CAC restreint et CAC plénier.

Jusqu'à présent, on faisait alternance des CAC, une fois à Dijon, une fois à Besançon. La salle où on faisait le CAC à Dijon était la salle Multiplex. Si vous n'avez pas eu l'information, ce qui ne me choquerait pas, cette salle est réservée à la vaccination jusqu'au mois de janvier. Ce qui veut dire que je ne peux plus avoir cette salle pour organiser un CAC sur Dijon.

Je sais que le CA de novembre se fera à Dijon, mais dans une salle où il n'y a pas de visio. Ce qui veut dire qu'on est obligatoirement en présentiel à 100 %.

Nous avons deux solutions. Si nous voulons maintenir l'alternance Dijon-Besançon, il n'est pas simple de trouver une salle sur Dijon qui nous permette de faire de la visio, donc sauf si vous voulez décider de le faire en présentiel à 100 %. Dans ce cas, on fait l'alternance et on trouvera une salle assez facilement.

Si on décide de le faire en hybride, comme aujourd'hui et comme les fois précédentes, avec des gens en présentiel et d'autres en visio, la seule salle est celle où nous sommes aujourd'hui. Pour les Bisontins, c'est facile puisqu'ils sont sur place. Pour les Dijonnais, voire les Belfortains et ceux qui viennent de plus loin, ça l'est moins.

Mme Piat.- Je pensais que tu maintenais l'hybride, donc avec la visio.

M. Chamagne.- Si on maintient l'hybride, il est difficile d'en faire à Dijon parce qu'il n'y a pas de salle qui le permet.

Intervenant.- D'ici le mois de décembre, la situation sera peut-être un peu plus facile, ou peut-être l'inverse.

M. Chamagne.- Je vous propose de faire celui d'octobre à Besançon en hybride et on verra pour la suite. Sachant qu'on ne pourra pas avoir la salle Multiplex à Dijon avant janvier. Sauf si ceux qui sont en visio ont une salle à me proposer sur Dijon équipée de la visio, donc où on peut faire de l'hybride. Je n'ai pas de souci pour aller à Dijon.

